MAIRIE
2, Place de l'église
44110 SAINT-AUBIN DES CHATEAUX
☎ 02.40.28.47.13 02.40.28.42.24
Courriel mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr
Site Internet www.saint-aubin-des-chateaux.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 24 septembre 2018

Excusés : M. Régis BOUTIN – Mme Christelle BRIAND – Mme Elise FOUGERE – Mme Valérie LEROUX – M. Sébastien LOOF – Mme Jacqueline PANTECOUTEAU

Démission de Madame Christine GALISSON

Monsieur le Maire a ouvert la séance en portant à la connaissance de l'assemblée un courrier reçu ce jour de Madame Christine GALISSON par lequel elle signifie sa démission de son mandat de conseillère municipale et de conseillère communautaire, et ce pour des raisons de modification de sa situation professionnelle.

Information sur les Décisions prises par Monsieur le Maire en application de délégations données par le conseil Municipal

Droit de Préemption Urbain

Renonciation de la Commune sur les biens suivants :

Date	**Désignation**	**Lieu**	**Références cadastrales**	***Propriétaires***
17/09/2018	Immeuble bâti sur terrain propre	La Culais	ZV 31	BLANCHARD Cédric et Lucie

Adhésion à la convention de participation du contrat groupe au titre de la prévoyance proposée par le Centre de Gestion

Le Conseil municipal décide de faire adhérer la commune à la convention de participation prévoyance proposée par le centre de gestion au profit des agents communaux et dont l'assureur est A2VIP et le gestionnaire COLLECTEAM. Le taux de cotisation de base sera de 1,38% du salaire du traitement brut et du régime indemnitaire.

La commune accordera une participation financière mensuelle à chaque agent fixée respectivement à 15,50 € et 16,48 € bruts selon qu'ils sont affiliés à la CNRACL ou à l'IRCANTEC, au prorata du nombre d'heures de travail de chacun des personnels.

Le contrat est conclu pour 6 années avec effet au 1er janvier 2019.

Modification du tableau des emplois communaux

Le tableau des emplois communaux doit être modifié pour tenir compte de changements dans les effectifs du secrétariat de la mairie. De ce fait, un poste d'adjoint administratif à temps complet est créé et le poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet supprimé. Ces dispositions prendront effet le 1er novembre 2018.

Réseau de télédistribution

Face aux difficultés de réception de la télévision dans une habitation raccordée au réseau communal de télédistribution et à l'impossibilité technique de remplacer le câble d'alimentation, Monsieur le Maire a autorisé le propriétaire à faire installer une antenne privative sur sa maison.

Dans ces conditions, le Conseil municipal décide de rembourser à l'abonné la redevance acquittée au titre de l'année 2018, soit 26,10 € mais refuse de participer aux frais d'installation de l'antenne privative.

Extension du réseau d'eau potable à la Févrais

Par arrêté municipal du 6 juillet 2018, il n'a pas été fait opposition à une déclaration préalable en vue de détacher un 1 lot de 1000 m² environ en vue de construire une maison d'habitation sur un terrain sis au lieu-dit "la Févrais". La demande portait sur un logement de fonction d'agriculteur.

Des extensions de réseaux, à la charge des pétitionnaires, s'avèrent nécessaires. ATLANTIC'EAU a chiffré à 2 737,20 € TTC le coût des 28 mètres d'extension du réseau d'eau potable, somme qui sera versée par la commune.

Le Conseil municipal, tenant compte de l'engagement pris par les pétitionnaires à rembourser à la commune l'intégralité des frais, accepte les termes de la convention à caractère technique et financier proposée par Atlantic'eau relative aux travaux d'extension du réseau d'eau potable nécessités par la desserte du terrain cadastré YB 111, à la Févrais.

Monsieur Daniel RABU, Maire, lié indirectement à cette affaire, n'a pris part ni à la présentation de la délibération, ni au vote.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable en 2017 de Atlantic'eau

Le Conseil municipal donne acte à Monsieur le Maire de la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable en 2017 présenté par Atlantic'eau.

Frais de restauration durant le centre de loisirs d'été organisé par l'ARCEL

L'ARCEL est un des seuls organisateurs de centres de loisirs sur le secteur castelbriantais à proposer des repas préparés sur place durant les activités de juillet.

Depuis de nombreuses années, la commune mettait à disposition de cette association l'agent communal chargé de préparer les repas et lui demandait le remboursement du coût correspondant.

Pour sa part, l'ARCEL se chargeait de l'approvisionnement en produits alimentaires, pour une somme qui, dans sa comptabilité, représente un montant par repas servi très élevé si on le compare à celui tiré du bilan de la restauration scolaire.

L'ARCEL a sollicité la commune afin de trouver des solutions permettant de réduire les coûts. La commission vie associative a examiné avec attention ce dossier et a rencontré tout récemment les représentants de l'association pour leur faire ses propositions qui sont les suivantes :

- L'agent communal chargé de la restauration scolaire continuerait d'être mis à la disposition de l'ARCEL durant le centre de loisirs de juillet, mais sans demande de remboursement spécifique
- La commune se chargerait de l'achat des denrées alimentaires nécessaires à la confection des repas durant cette période,
- La commune demanderait à l'ARCEL une participation par repas servi équivalente à celle des familles Aubinoises pendant le temps scolaire, incluant donc une aide communale indirecte de la commune de 1,20 € environ.

Ces dispositions qui ont reçu un accueil très favorable de la part de l'ARCEL feront l'objet d'une convention spécifique qui sera soumise ultérieurement à l'approbation du Conseil municipal.

Transports collectifs

Les communes ont transféré à la Communauté de Communes la compétence transports collectifs en qualité d'opérateur de rang 2. Néanmoins, le Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs de la Région Châteaubriant – Nozay – Derval, organisateur, a transmis en mairie son rapport d'activités 2017.

Les principaux éléments portés à la connaissance de l'assemblée ont été le nombre total d'élèves inscrits au transport scolaire sur l'ensemble du syndicat (4 359), le nombre total de jeunes Aubinois correspondant (161, dont 28 primaires et 133 secondaires) ainsi que le nombre de voyages effectués par des résidents de la commune au titre de LILA à la demande (313 pour 61 inscrits).

Opération de récupération de déchets sur le domaine public

Un résident a remis récemment en mairie un sac de déchets divers qu'il a récupérés sur un tronçon de voie communale.

Monsieur le Maire a tenu à souligner cette initiative et profité de l'occasion pour inviter la commission environnement cadre de vie à réfléchir à l'organisation d'actions collectives ponctuelles de nettoyage de la nature.

Bilan du programme de rechargements de chaussées

Le programme de rechargements de chaussées 2017 est achevé. Il a concerné tout ou partie des voies suivantes :

- La Goussetière vers la Baraterie,
- Route de la Forêt,
- Le Sauzais vers la Béhourdière,
- La Culais,
- La Feuillaie,
- Limite de la route de la Veuquais vers la Févrais.

Sur les 2 180 tonnes d'enrobés prévues initialement au marché, 2 038,88 tonnes ont été appliquées par l'Entreprise HERVÉ, pour un coût H.T. de 132 527,20 €.

Possibilité d'effacement des réseaux, rue de la Vigne

Parallèlement au remplacement des canalisations d'eau potable, rue de la Vigne, pourrait être étudiée l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques

Le technicien du SYDELA conseille, avant toute décision, de faire un bilan de l'état des réseaux assainissement et eaux pluviales existants

Le Maire,

Daniel RABU.